

## **AUTRE QUE SALARIÉ, TRAVAILLEUR AUTONOME ET PRESTATAIRE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU (AIDE SOCIALE)**

Liste non exhaustive des documents exigés pour la demande d'aide juridique :

### **PREUVES DE REVENUS :**

#### **PREUVES DE REVENUS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE À VOTRE DEMANDE**

- Déclaration d'impôts provinciale ;
- Avis de cotisation provincial.

#### **PENSION ALIMENTAIRE REÇUE**

- Copie du dernier jugement statuant sur la pension alimentaire ;
- Relevé détaillé de Revenu Québec confirmant les sommes perçues.

#### **INDEMNITÉ DE REMPLACEMENT DE REVENU (CNESST, SAAQ, RQAP, IVAC)**

- Preuve ou relevé indiquant les montants reçus (bruts dans le cas du RQAP) ainsi que les dates de début et fin des versements.

#### **ASSURANCE EMPLOI (CHÔMAGE)**

- Preuve ou relevé indiquant le nombre de semaines admissibles, le montant **brut** reçu ainsi que les dates de début et fin des versements.

#### **RETRAITÉ**

- Preuve ou relevé des montants reçus à titre de pension de vieillesse, de la Régie des rentes du Québec (RRQ) et/ou d'un régime de retraite privé ou public ;
- Preuve d'encaissement d'un REER, fonds de pension ou autres.

#### **ÉTUDIANT**

- Relevé détaillé du ministère de l'Éducation concernant l'aide financière aux études (prêts et bourses) ;
- Entente d'Emploi-Québec.

## **REVENUS NON DÉCLARÉS**

- Formulaire à compléter.

## **À LA CHARGE D'UN TIERS (PARENT, AMI, CONJOINT(E))**

- Déclaration de ce tiers.

## **MONTANTS POUVANT ÊTRE DÉDUITS DE VOS REVENUS :**

### **PENSION ALIMENTAIRE PAYÉE**

- Copie du dernier jugement statuant sur la pension alimentaire ;
- Relevé détaillé de Revenu Québec confirmant les sommes payées.

### **FRAIS DE GARDE**

- Preuve du montant admissible au crédit d'impôt provincial.

### **FRAIS DE SCOLARITÉ**

- Preuve de frais de scolarité déductibles en vertu de la Loi sur les impôts du Québec.

### **DÉPENSES POUR PALLIER UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE OU MENTALE GRAVE**

- Preuve démontrant le paiement de frais encourus qui n'ont pas été remboursés par un assureur ou par un régime gouvernemental.

## **PREUVES DE VOS ACTIFS ET LIQUIDITÉS :**

- Relevés bancaires de tous vos comptes (courant, épargne, placements, dépôts à terme, REEE, CELI, REER, etc.) du mois précédent votre demande et solde de vos comptes au moment de votre demande.

## **SI VOUS OU VOTRE CONJOINT(E) ÊTES PROPRIÉTAIRE**

- Copie du compte de taxes municipales de tous les immeubles (maison, chalet, immeuble à revenus, etc.) ;
- Preuve du montant provenant de la vente d'une résidence.

## **MONTANTS POUVANT ÊTRE DÉDUITS DE LA VALEUR DE VOS BIENS :**

### **DETTES**

- Solde hypothécaire à jour ;
- Preuve de vos prêts, emprunts, marge de crédit.

### **VOS INFORMATIONS PERSONNELLES :**

- Numéro d'assurance sociale ;
- Adresse et numéro de téléphone ;
- Carte d'assurance maladie ;
- Si vous n'êtes pas citoyen canadien : tout document officiel indiquant votre statut au Canada ;
- Si vous êtes autochtone : votre numéro de bande.

## **LES DOCUMENTS CONCERNANT LE SERVICE JURIDIQUE DEMANDÉ :**

Selon le cas :

- La procédure, requête ou avis d'audition ;
- La sommation, citation à comparaître, promesse de comparaître ou dénonciation ;
- Le contrat ;
- La décision administrative ou le jugement que vous désirez contester.

N.B. – N'hésitez pas à contacter votre bureau d'aide juridique avant le premier rendez-vous afin de vous assurer d'avoir tous les documents nécessaires.